

calendrier 2012

La sous-commission ATT s'est réunie le lundi 28 novembre, avec à l'ordre du jour :

- ☞ le calendrier Aménagement du Temps de Travail 2012

1- Jours Fériés (cf Article 5 de l'Accord sur le statut social)

En 2012, 8 jours fériés tombent sur des jours ouvrés ; en conséquence, il y aura **1** jour de congé supplémentaire alloué au titre de l'accord et qui sera crédité sur les compteurs.

2- Périodes de fermetures (cf Application de l'article 6.3 de l'Accord sur l'harmonisation des dispositions relatives à la durée du temps de travail)

➤ Ponts et période de fin d'année :	9 jours	
Lundi 30 avril :	1 jour	Motif libre *
Lundi 7 mai :	1 jour	Motif libre *
Vendredi 18 mai :	1 jour	Motif libre *
Vendredi 2 novembre :	1 jour	Motif libre *
Lundi 24 au 31 décembre :	5 jours	Motif libre *

Soit au total 9 jours **en motif libre**. Ces jours sont à couvrir à discrétion de chaque salarié par ACT, ATT, RTT ou congés.

➤ **Journée de solidarité :**

Le lundi 28 mai, lundi de Pentecôte, sera déclaré journée de solidarité à défaut d'accord au niveau Société. Aucune information n'a été donnée sur la situation travaillée ou non de cette journée.

➤ **Congés d'été :**

La Direction propose la fermeture du **lundi 30 juillet au dimanche 19 août inclus**.

Les représentants des 5 OS sont tous en désaccord avec cette proposition.

3- Informations complémentaires :

Le **2 janvier 2012** est une journée travaillée. Les salariés souhaitant être en congés doivent poser un motif d'absence.

Le nombre de jours RTT pour les salariés au forfait 212 jours est de **16** pour 2012.

Le nombre de jours RTT pour les salariés au forfait 218 jours est de **10** pour 2012.

La Direction ayant confirmé son intention de maintenir la fermeture de 3 semaines l'été 2012, une seconde réunion n'est pas nécessaire.

Les Organisations Syndicales donneront leur avis en CE.

